



NATION
huronne-wendat

Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent
40, rue Chef Simon- Romain
Wendake (Québec) G0A 4V0
Téléphone : 418 842-6255 poste 1121
Télécopieur : 418 842-8628
nancy.duchesneau@cnhw.qc.ca

Wendake, le 6 septembre 2018

AVIS IMPORTANT AUX PARENTS

DES MESURES CONTINUES DE PRÉVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences graves pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre. Dans le but de protéger la santé des élèves, de leurs parents ainsi que des membres de son personnel, l'école Wahta, s'est dotée d'un guide de contrôle des maladies infectieuses établi en collaboration avec la Santé Publique selon les protocoles régionaux en immunisation de la Capitale Nationale. En voici les principaux éléments :

- **La vaccination** est la meilleure façon de prévenir certaines maladies infectieuses chez l'individu et par conséquent, contrôler la propagation dans la population. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. Il devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite et le Hib, la rougeole, la rubéole, les oreillons, la varicelle, le méningocoque C et le pneumocoque. Si votre enfant a plus de 10 ans, il devrait avoir reçu en 4^{ème} année à l'école, le vaccin contre le VPH (virus papillome humain) et contre les hépatites A et B. Vérifiez auprès du Centre de santé Marie-Paule-Sioui-Vincent (CSMPSV) son statut vaccinal et veuillez à qu'il reçoive les doses manquantes au besoin.
- **La preuve de vaccination** de l'enfant doit être fournie, sur demande, à l'école. **En cas de refus de vaccination, l'institution scolaire doit en être avisée par écrit.**
- **L'application de mesures d'hygiène** est efficace pour la prévention des infections. Rappelez ces quelques bonnes habitudes à votre enfant : laver ses mains régulièrement, ne pas prêter ses objets personnels (peignes, chapeaux, etc.), couvrir ses plaies et éviter tout contact non protégé avec du sang d'une autre personne.
- **Si votre enfant est malade**, vous devez aviser l'école de son absence. Il est important de vérifier auprès du médecin s'il s'agit d'une maladie contagieuse (voir liste au verso). Si tel est le cas, en aviser l'école. L'infirmière du CSMPSV en sera alertée, et il est possible qu'elle vous contacte pour avoir plus d'information. Au besoin, des mesures de contrôle seront appliquées et les parents concernés seront informés.
- **Si votre enfant a une maladie contagieuse**, il doit rester à la maison jusqu'à ce que son état de santé lui permette de suivre les activités scolaires. De plus, pour certaines maladies infectieuses, un délai supplémentaire peut être nécessaire afin de s'assurer que la période de contagion est terminée.
- **Si votre enfant présente une condition médicale particulière** tel le déficit immunitaire, discutez avec votre médecin des maladies contagieuses à risque pour votre enfant et avisez l'école.

Prévenir les maladies infectieuses, c'est notre responsabilité à tous!

Nancy Duchesneau infirmière